ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alsace-Lorraine

Question écrite n° 64088

Texte de la question

M Jean-Louis Masson demande a M le ministre de l'interieur et de la securite publique de bien vouloir lui preciser le mode de designation du president, du tresorier et du secretaire des conseils de fabrique.

Texte de la réponse

Reponse. - Aux termes de l'article 9 du decret du 30 decembre 1809 modifie concernant les fabriques des eglises, le conseil de fabrique elit au scrutin secret son president, son secretaire et son tresorier.

Données clés

Auteur : M. Masson Jean-Louis
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64088
Rubrique : Cultes
Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique
Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 novembre 1992, page 5179